**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 08/01/16**

La réunion débute au Ruisseau vers 20h15.

1. Vœux du maire: Nous avons reçu une carte de vœux du maire et sommes invités le vendredi 15/01 à 19h30 pour les traditionnels vœux du maire. Nous envoyons à notre tour une carte en remerciement.
2. Marion: Elle a contacté Sophie pour obtenir une attestation pôle emploi pour ses 3 mois effectués, le papier est transmis. Son certificat de travail et le solde de tout compte lui avaient déjà été remis.
3. Transfert de mail : Nous décidons de ne plus transférer les mails que la mairie ou d’autres associations nous transmettent car notre mailing list est moins importante que celle des Elfes par exemple.
4. Foire de Laval : Nous ne serons pas présents à la Foire de Laval puisque ce n’est pas nécessaire.
5. Pour les tickets CESU :

Nous sommes affiliés gratuitement au CRCESU (Centre de Remboursement des CESU).  
- Nous pouvons encaisser les tickets CESU papiers gratuitement (+ prix du timbre) en les envoyant avec une feuille de remise au CRCESU.  
Néanmoins, les tickets papiers devraient disparaître en février 2016 au profit de tickets dématérialisés.  
- de 2012 à 2015 nous étions abonnés au service "Pack Express" permettant d'encaisser par Internet les tickets CESU dématérialisés.  
2012-2013 : 1 039,20€ encaissés pour 23,24€ de frais d'abonnement  
2013-2014 : 1 568,80€ encaissés pour 27,32€ de frais d'abonnement  
2014-2015 : 275,13€ encaissés pour 33,60€ de frais d'abonnement  
2015-2016 : 184,96€ encaissés pour 6€ de frais d'abonnement  
Cela a concerné 6 familles.  
En 2015, les sommes encaissées étant trop faibles, nous avons suspendu l'abonnement (au 20 décembre). De plus, le coût de l'abonnement mensuel est passé de 1,50€ HT (1,79€ TTC) en 2012 à 2,75€ HT en 2016.  
Si besoin, nous pouvons réactiver l'abonnement, juste sur un mois (coût 3€/mois), afin d'encaisser tous les versements des parents bénéficiant des CESU. Prévoir une information aux familles.

1. Modifications à la semaine :
2. Conséquences : les comptes ne sont pas tous à zéro mais c’est sans importance pour l’instant cependant il faudra être vigilants au moment de la clôture des comptes en fin d’année scolaire (mardi 05/07 2016) ; il n’y a pas de difficultés quant au site internet et les gens continuent à s’inscrire à l’avance, ce qui fait qu’il n’y a pas de souci de lisibilité pour Sophie donc le dispositif à la semaine est reconduit.
3. A la fin du mois de mai, nous informerons les familles que le règlement du mois de juin ne devra se faire qu’aux alentours du 20 afin que les comptes soient le plus à jour possible et que nous limitions les comptes créditeurs et créditeurs. Il serait possible de garder les comptes avec leurs crédits pour l’année suivante mais cela nous empêcherait de clôturer les comptes.
4. Bilan du premier trimestre 2016 :
5. Fréquentation assez similaire à l’année précédente
6. Rajouts assez similaires à l’année dernière exception faite d’une famille (oubli)
7. Il y a eu 2 goûters offerts, un avant les vacances de Toussaint et un avant les vacances de Noël.
8. Les enfants ont fait 110 cartes de vœux qui ont été jointes aux colis offerts par la mairie aux personnes âgées qui ne pouvaient assister au repas également offert par la mairie. Il serait envisageable d’en faire également pour les personnes pouvant se rendre au repas l’an prochain.
9. Budget :
10. 28 000 € = Recette présenté dans le budget prévisionnel 2015-2016   
    présenté en AG, au jour d’aujourd’hui le prévisionnel paraît être plutôt 29 000 euros
11. Pas de coût supplémentaire particulier, seulement l’assurance puisqu’il y a eu la fin 2015 plus l’avance pour 2016 (fonctionnement de la MAIF)
12. La facture de ménage de septembre à décembre 2015 de 500 euros a été réglée par la mairie.
13. Attestations fiscales : Les attestations pour les impôts vont devoir être faites et données aux familles (1 avec le total et 1 par enfant s’il y a plusieurs enfants)
14. Mutuelle:
15. En tant qu’employeur « privé », nous sommes dans l’obligation de proposer une mutuelle à nos employés au 1er janvier 2016. La mairie, en tant qu’employeur public, n’est pas obligée de le proposer à Eva notamment ; nous devons donc le faire.
16. Nous avons contacté le crédit mutuel qui nous a fait une proposition. Nous décidons de l’accepter : elle offrira un socle conventionnel aux employés à hauteur de 32 euros par mois dont 50% seront pris en charge par les Loupiots et 50% par le salarié.
17. Si le salarié veut postuler pour une option supplémentaire, il le peut mais cela restera à sa charge. Si l’employé démissionne mais veut garder la mutuelle, il le peut mais à ses frais.
18. Si l’employé est en CDD, s’il est à temps partiel et que le coût dépasse 10 % de sa rémunération brute l’employé en est dispensé.
19. Si l’employé bénéficie déjà d’un contrat à son nom ou en tant qu’ayant droit, il peut également en être dispensé. (C’est le cas de Christiane et de Sophie)
20. Eva semble avoir aussi déjà un contrat, mais elle peut être intéressée.
21. Sylvie va contacter le crédit mutuel pour éclaircir un point (obligation de l’ayant droit) et lui demander ce qui se passe lorsqu’un salarié est en arrêt maladie (mutuelle à payer ?)
22. Médecine du travail:
23. Eva visite médicale à prévoir en septembre 2016
24. Christiane visite médicale à prévoir en octobre 2016
25. Sophie, à voir. (probablement pas cette année)
26. Coût annuel : 80 euros quand pas de visites prévues ; le double si visite prévue.
27. Démission de Sophie:
28. Sophie a prévu de partir au 31 août 2016, elle va entre-temps compléter son travail aux Loupiots par des gardes en clinique privée. Pour février, il y aura deux matins où Eva la remplacera.
29. Il est convenu qu’Eva remplacera ponctuellement Sophie le matin dans ces cas-là et que la période de février est une période d’observation. Le mois de mars sera à adapter en fonction.
30. Sylvie va rencontrer Eva et Christiane afin de savoir comment elles envisagent la suite et ce qu’elles souhaitent assumer au sein de l’association. Il est convenu que si Eva ne souhaite pas reprendre le poste de Sophie, nous réduirons les heures du vendredi soir (plus de ménage à faire ce soir-là) et nous établirons alors une fiche-poste en enlevant la gestion administrative (qui serait assurée par un ou plusieurs membres du bureau le cas échéant).
31. A la suite de ce bilan avec Eva et Christiane, Sylvie sera peut-être amenée à contacter Tiffany Roger, dans tous les cas, nous demanderons à Eva d’assurer les matins de la première quinzaine de septembre 2016 afin d’assurer une continuité. Nous pensons également que la mère d’Evan pourrait être intéressée par certaines heures.
32. Subventions:
33. Une demande a été faite en juin pour participer à l'achat de matériel. Aucune réponse n'a été reçue.
34. Néanmoins une subvention de 100€ a été versée début décembre.
35. En décembre ont été envoyés à la mairie le compte rendu de l'AG et le bilan financier.
36. La demande de subvention 2016 doit être faite avant le 31 mars. Nous n'en n'avons a priori pas besoin mais alerterons la mairie que devant proposer une mutuelle aux salariés et participer au paiement des cotisations, nous avons des incertitudes de l'ordre de 180€/an et par salarié sur notre budget et qu'une aide de la part de la mairie pourra éventuellement s'avérer nécessaire.

La réunion se termine vers 22h30.